

chef de l'opposition (M. Clark) a dit dernièrement à la Chambre qu'il était empêché de rendre les documents Taschereau publics par la convention qui lie un nouveau gouvernement à celui qu'il remplace. J'ai consulté le compte rendu, et j'ai trouvé que cela était carrément en contradiction avec ce qu'il a dit lorsqu'il était premier ministre.

Par exemple, le 12 décembre 1979, il a dit très clairement à la Chambre qu'il avait le pouvoir de rendre les documents Taschereau publics et qu'il envisageait d'établir un comité ou d'instaurer un processus de révision quelconque pour le conseiller quant à la décision d'exercer son pouvoir de les rendre publics. Dernièrement, comme chef de l'opposition, il a invoqué comme excuse que c'est une convention qui l'empêchait de les rendre publics. Il n'y était pas empêché et nous ne le sommes pas non plus.

Je puis affirmer que le gouvernement a le pouvoir de les rendre publics. Ils sont tenus secrets ou ne sont pas divulgués, conformément à une directive du cabinet que nous pouvons modifier, même si elle émane d'un cabinet précédent. Nous avons demandé à un fonctionnaire à la retraite d'examiner les documents Taschereau—je ne les ai pas vus—et de conseiller le gouvernement quant aux mesures qu'il devrait prendre. Quand nous recevrons ce conseil, nous en ferons l'étude et une décision sera prise au sujet de ces documents.

L'AIDE EXTÉRIEURE—LE PRINCIPE DE L'AIDE TRIPARTITE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, les organismes multinationaux se réunissent en congrès, en sommets, et ils semblent souvent déployer des efforts inutiles et apparemment stériles. Il arrive parfois que leurs efforts soient récompensés par des énoncés de principes moraux et philosophiques; ils réussissent parfois à nous donner des exemples très réels de moyens nouveaux d'établir le lien entre la capacité et la volonté de donner d'une part et le besoin de recevoir de l'autre.

Le rapport Brandt issu du dialogue Nord-Sud est un exemple d'un cas où ces deux grands principes ont été reconnus. Dans ce rapport, parmi l'ensemble des déclarations de valeur philosophique importante qu'on y trouve, il y avait aussi des idées bien précises. Le Canada n'est pas une grande puissance. Nous ne pouvons changer le monde entier. Nous ne pouvons pas faire grand-chose. Cependant, quand on nous présente une suggestion précise comme celle-là, nous pouvons agir dans certains domaines, réaliser des progrès rapides et montrer la voie. Je veux parler de la recommandation du rapport Brandt touchant l'aide tripartite. Dans le rapport, on décrit l'aide tripartite comme suit:

L'émergence des pays en voie de développement à surplus de capitaux ouvre des perspectives particulièrement favorables à la réalisation de projets dans le cadre d'accords tripartites associant des pays en développement, seuls ou avec des pays industrialisés. Les pays tripartites, comportant le cas échéant des pays industriels, doivent être encouragés par les États aux ressources complémentaires, par exemple capitaux et technologie.

Pour illustrer la question, je donne des exemples précis de besoin de recevoir, d'aptitude technologique à donner, ainsi

L'ajournement

que d'aptitude administrative et d'aptitude technologique à exécuter les projets désirés. Il devrait y avoir une multitude de combinaisons pour cette nouvelle forme d'aide. Elle est avantageuse en ce que les sociétés multinationales ont pris une taille et une inertie telles qu'elles tendent à ralentir les choses et qu'il leur faut beaucoup d'autres principes indépendants de celui du besoin.

Quand on examine des organismes autres que les multinationales comme l'Organisation des Nations Unies, on se tourne vers des blocs particuliers tels le Commonwealth, l'OPEP, etc. Il arrive souvent qu'on ne puisse pas organiser l'assistance aussi librement, aussi efficacement et aussi rapidement qu'on le pourrait si l'on transforme l'aide bilatérale en aide trilatérale ou à trois pays. L'exemple que j'ai donné n'en est qu'un entre plusieurs. J'ai choisi des pays au hasard, parmi lesquels l'Arabie Saoudite. J'ai choisi ce pays parce qu'il est l'un des plus généreux octroyeurs d'aide étrangère par le recyclage de ses pétrodollars. J'ai choisi la Somalie parce qu'il n'y a que trois pays plus pauvres dans le monde. Je l'ai parcourue, j'y ai constaté les besoins de nos propres yeux. J'ai choisi le Canada comme troisième pays parce qu'il est capable d'échanges technologiques et qu'il a l'aptitude administrative nécessaire pour les coordonner et les assurer. Il s'agit d'une réponse précise à un problème immédiat. La Somalie appartient à la zone sèche d'Afrique qui souffre d'une terrible sécheresse et où règnent la malnutrition et la famine. Mais sous les pieds de ceux-là même qui meurent de faim et de soif, à 35 pieds sous le sol, il y a d'abondantes réserves d'eau. Il n'est pas possible de creuser à la main parce que le terrain est sableux et qu'il s'écroule. Il serait possible de creuser si on disposait d'un boilage et d'une pompe solaire. L'eau pourrait être amenée à la surface par pompage. Ainsi la population serait pourvue du plus simple élément vital qui lui permettrait de survivre. Deuxièmement, cette eau permettrait d'ensemencer un sol fertile qui ne demande que de l'eau et du travail. Les besoins seraient comblés.

● (2225)

Le Canada dispose d'un splendide organisme baptisé ACIDI, qui a un milliard à dépenser. Le Canada est un pays qui possède la technologie et qui est en mesure de la livrer. J'ai du mal à comprendre que je puisse parcourir ce pays comme les députés d'en face l'on fait, que nous ayons constaté le besoin, qu'il en ait été question au comité, que le ministre soit d'accord, que cela se discute à la Chambre, mais qu'il ne soit pas encore possible de satisfaire les besoins de la Somalie, bilatéralement ou trilatéralement. Il faudrait un exemple concret donné par le Canada.

Je terminerai en disant que dans sa réponse le premier ministre (M. Trudeau) s'est montré préoccupé et intéressé par cette question. Avant le sommet, j'aimerais qu'il réalise un projet-pilote à cet égard. J'espère que ce programme sera directement traité.

Je vous remercie de votre patience, monsieur l'Orateur, et j'attends une réponse positive du secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.